

Concours chandail et boule de quilles autographiés par Chris Boucher de Subway^{MD} Canada

Dates : Du 29 février au 7 mars 2024

RÈGLES OFFICIELLES

**NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LE RESTREINT.
DE NOMBREUX PERSONNES Y PARTICIPERONT. PEU D'ENTRE EUX GAGNERONT.
AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER, GAGNER OU RÉCLAMER UN
PRIX. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAGNER.**

- 1. Commanditaire et Administrateur :** Le concours « Chandail et boule de quilles autographiés par Chris Boucher de Subway^{MD} Canada » (le « Concours ») est commandité par Subway Franchise Canadian Advertising Trust, 185 The West Mall, Suite 701, Toronto M9C 5L5 CANADA (le « Commanditaire ») et est administré par DonerNorth, 121 Bloor St. East, Suite 300, Toronto. ON M4W 1A9 (l'« Administrateur »). Toute question, commentaire ou plainte concernant le Concours doit être adressé au Commanditaire ou à l'Administrateur. Le Commanditaire et l'Administrateur sont entièrement responsables de la conduite et de l'administration de tous les aspects du Concours, y compris la sélection des gagnants et la distribution des prix (définis ci-dessous). La participation de Chris Boucher (« CB ») dans le Concours se limite strictement à la diffusion sur les médias sociaux et à la promotion du Concours et n'implique en aucun cas l'organisation, le parrainage ou l'administration du Concours. Toute question, commentaire ou préoccupation concernant le Concours doit être adressé à l'Administrateur et non à Chris Boucher ("CB") CE CONCOURS N'EST EN AUCUN CAS COMMANDITÉ, APPROUVÉ, ADMINISTRÉ PAR OU ASSOCIÉ À INSTAGRAM.
- 2. Éligibilité :** Le Concours est ouvert aux résidents légaux du Québec ayant atteint l'âge de la majorité au moment de la participation. Les employés, dirigeants et administrateurs du Commanditaire, de l'Administrateur, de Doctor's Associates LLC, de Franchise World Headquarters, LLC, de Subway IP LLC, des restaurants SubwayMD, des franchisés SubwayMD, de tout fournisseur de prix et de leurs sociétés mères respectives, filiales, sociétés affiliées, agences de publicité et de promotion et fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours (y compris les détaillants, les agences de traitement des commandes et de marketing) (collectivement, les « Entités du Concours »), ainsi que chacun des membres de leur famille immédiate (p. ex., conjoint(e) (y compris conjoint(e) de fait), parent, enfant, frère ou sœur, ainsi que leurs conjoints respectifs et les « belles-familles » de chacun, quel que soit leur lieu de résidence) et les personnes vivant dans le même ménage que chacun, qu'elles soient ou non apparentées, ne sont pas autorisés à participer ou à gagner. Toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et locales s'appliquent. Nul là où la loi l'interdit ou le restreint.
- 3. Période du Concours :** Le Concours commencera à 00 h 01 heure normale de l'Est (« HNE »), le 29 février 2024 et se terminera à 23 h 59 HNE le 7 mars 2024 (la « Période du Concours »).
- 4. Comment participer au Concours :**

Participation via les réseaux sociaux

Pendant la Période du Concours, les participants éligibles peuvent participer pour tenter de gagner un Prix (défini ci-dessous) en (i) suivant @SubwayQuebec sur Instagram, et en (ii) identifiant un ami dans les commentaires sous la publication du Concours sur la page Instagram @SubwayQuebec (chacune, une « Participation via les réseaux sociaux »).

Chaque Participation via les réseaux sociaux donnera droit à une (1) chance de gagner un Prix (défini ci-dessous).

Les participants doivent disposer d'un compte Instagram public. Ouvrir un compte Instagram est gratuit et peut être fait en visitant : <https://www.instagram.com/>.

Le Concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou administré par, ou associé à Instagram. Instagram est par la présente déchargé de toute responsabilité par chaque participant à ce Concours. Toutes questions, commentaires ou réclamations concernant le Concours doivent être adressés au Commanditaire ou à l'Administrateur et non à Instagram. Les participants doivent se conformer aux conditions, règles et politiques d'Instagram lorsqu'ils utilisent Instagram dans le cadre de ce Concours.

Participation par courriel

Alternativement, un participant éligible peut recevoir une (1) participation en envoyant par courriel un essai écrit et original d'au moins cinquante (50) mots sur la raison pour laquelle il aime les restaurants Subway^{MD}, accompagné de leurs coordonnées (nom complet, date de naissance, adresse et adresse courriel) à : SubwayCanada@donernorth.com (chacune, une « Participation par courriel »).

Chaque Participation par Courriel recevra une (1) participation pour gagner un Prix (tel que défini ci-dessous).

Toutes les Participations (Participations via les réseaux sociaux et/ou Participations par courriel)

Une "participation" correspond à une Participation via les réseaux sociaux ou à une Participation par courriel, selon le cas.

Il y a une limite de cent (100) Participations au total par personne, quel que soit le mode de participation. Les Participations via les réseaux sociaux doivent être effectuées à partir d'un seul compte par participant. Il est impossible de combiner plusieurs participations effectuées à partir de plusieurs comptes pour augmenter les chances de gagner. Les Participations reçues d'une même personne ou d'un même compte en excédent de la limite indiquée seront annulées. Toute tentative d'utiliser plusieurs comptes ou adresses physiques pour participer au-delà de ce qui est permis peut entraîner la disqualification de toutes les Participations soumises par cette personne, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire et/ou de l'Administrateur.

Toutes les Participations doivent être reçues avant le 7 mars 2024 à 23 h 59 HNE. Le serveur informatique du Commanditaire constituera la référence temporelle pour ce Concours. La preuve de la transmission d'une Participation ne constitue pas une preuve de livraison ou de réception de cette Participation par le Commanditaire et/ou l'Administrateur. Les Participations illisibles, incomplètes et en double seront disqualifiées. Toutes les Participations deviennent la propriété du Commanditaire et/ou de l'Administrateur et ne seront ni reconnues ni retournées. Le Commanditaire ou l'Administrateur n'assume aucune responsabilité en cas d'impossibilité pour un participant potentiel de participer avec succès au Concours, quelle qu'en soit la raison.

Le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit de disqualifier tout participant éligible s'ils estiment, à leur entière discrétion, qu'une participation inclut un contenu illégal, diffamatoire, haineux ou obscène, ou d'une manière quelconque désobligeante envers le Commanditaire et/ou l'Administrateur ou toute autre personne, ou qu'elle viole ou enfreint les droits d'un tiers, y compris les droits d'auteur, de confidentialité ou de publicité, ou toute clause ou condition de ces Règles Officielles.

Important : La participation constitue l'accord complet et inconditionnel du participant à ces Règles Officielles et aux décisions et interprétations du Commanditaire et/ou de l'Administrateur, qui sont définitives et contraignantes pour tous les aspects liés au Concours. Aux fins du Concours, le nom d'utilisateur Instagram, l'adresse résidentielle et l'adresse courriel d'un participant seront le nom d'utilisateur, l'adresse physique et l'adresse courriel soumis au moment de la participation, le cas échéant. Les participants ne seront pas autorisés à modifier leurs adresses physiques ou courriels. Si un participant participe au Concours en utilisant un appareil mobile, des frais de message et de données peuvent s'appliquer. Les participants doivent consulter les tarifs de leur fournisseur de services sans fil.

5. Prix :

Il y aura un (1) Prix à gagner « Prix ».

a. **Prix :**

Prix	Description	Valeur Approximative au Détail (“VAD”) (en CAD)
Prix (1)	Un (1) chandail de quilles autographié par Chris Boucher et une (1) boule de quilles autographiée par Chris Boucher	\$200

b. **Chances de gagner :** Les chances de remporter un Prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la Période du Concours.

c. **Conditions générales des Prix :** En aucun cas, plus de Prix que le nombre indiqué dans ces Règles Officielles ne seront attribués. Si, pour quelque raison que ce soit, plus de notifications de Prix sont envoyées (ou plus de réclamations sont reçues) que le nombre de Prix offerts, tel qu'énoncé dans ces Règles Officielles, le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit d'attribuer le nombre de Prix prévu par le biais d'un tirage au sort parmi toutes les réclamations de Prix admissibles reçues. Limite d'un (1) Prix par personne. Les Prix doivent être acceptés tels qu'ils sont attribués. Aucune substitution de Prix, aucun transfert, fractionnement, équivalent en espèces, affectation ou échange de Prix ne sera autorisé, sauf par le Commanditaire et/ou l'Administrateur, à leur seule et absolue discrétion. Les Prix ne sont pas remboursables, ne peuvent pas être convertis en espèces et ne peuvent pas être remplacés s'ils sont perdus, endommagés ou volés. Si un Prix, ou une partie de celui-ci, ne peut être attribué pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit de substituer un Prix d'une valeur égale ou supérieure (sur la base de la VAT du Prix telle qu'indiquée dans ces Règles Officielles), y compris, sans limitation, un prix en espèces, à leur seule et absolue discrétion. Le Prix est sujet à la disponibilité des tailles de chandail. Les styles et couleurs des Prix seront déterminés à la seule et entière discrétion du Commanditaire.

6. Sélection des gagnants, notification aux gagnants et réclamation des Prix :

Un (1) participants sera pigé au sort parmi toutes les participations admissibles (« Participant sélectionné ») reçues le 8 mars 2024 à 9h00 HNE à Toronto, Ontario (la « Date du Tirage »). Le Participant sélectionné aura l'opportunité de remporter un Prix, sous réserve de sa conformité à ces Règles Officielles.

Notification au gagnant potentiel. L'Administrateur fournira des efforts raisonnables pour informer le Participant sélectionné par message direct sur Instagram (s'il a participé via la Participation via les réseaux sociaux) ou par courriel (s'il a participé via la Participation par courriel) dans les vingt-quatre (24) heures suivant la Date du Tirage avec des instructions sur la manière de réclamer un Prix.

Récupération d'un Prix. Le Participant sélectionné est considéré comme un gagnant potentiel, sous réserve de la vérification de son éligibilité et de sa conformité à ces Règles Officielles, telles que déterminées par le Commanditaire ou l'Administrateur, à leur seule et absolue discrétion. Pour être confirmé en tant que gagnant d'un Prix, le Participant sélectionné doit : (a) répondre à la notification dans les vingt-quatre (24) heures suivant sa réception, (b) répondre correctement (sans assistance d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique ou autre) à une question mathématique limitée dans le temps, et (c) remplir et renvoyer dans les vingt-quatre (24) heures suivant sa réception un formulaire de déclaration et de décharge standard (le « Formulaire ») libérant les Parties libérées (définies ci-dessous) et consentant (sauf interdiction par la loi) à l'utilisation du nom du participant, de l'adresse (ville et état), des

informations biographiques, des photos, de l'image, du portrait, de la ressemblance, de la voix, des participations et/ou des déclarations pour toute activité promotionnelle liée au Concours, comme indiqué à la section 10.

Envoi des Prix. Après vérification de l'éligibilité, le Prix sera envoyé. Les Parties Libérées (définies ci-dessous) ne seront pas tenues responsables des retards dans l'attribution d'un Prix pour quelque raison que ce soit. Les Parties Libérées n'auront aucune responsabilité ni obligation concernant tout Prix non délivré.

Révocation d'un Prix. Si un Participant sélectionné ne peut pas être contacté, ne répond pas à la notification dans le délai spécifié, est incapable de répondre correctement à la question de compétence mathématique, ne renvoie pas le Formulaire et tout autre document requis dont tout autre document fiscal requis dans le délai spécifié, s'il est constaté qu'il ne respecte pas ces Règles Officielles, s'il refuse d'accepter un Prix pour quelque raison que ce soit, ou si tout document, Prix ou notification est retourné à l'expéditeur sans avoir été livré, le droit du Participant sélectionné à un Prix sera révoqué et, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, le Prix pourra être attribué à un autre participant. Si un Prix est révoqué pour quelque raison que ce soit, il peut être attribué à un autre gagnant potentiel, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire et/ou de l'Administrateur, sélectionné au hasard parmi le reste des participations admissibles reçues pendant la Période du Concours, dans la limite du temps disponible. Si, après une tentative de bonne foi, le Commanditaire et/ou l'Administrateur est incapable d'attribuer un Prix, le Prix ne pourra pas être réattribué. Les Prix ne sont pas transférables et comprennent uniquement les éléments spécifiquement énumérés comme faisant partie de chaque Prix. Toute partie d'un Prix non acceptée par un gagnant sera révoquée.

Taxes, valeur et frais. Chaque gagnant sera seul responsable du paiement de toutes les taxes fédérales, provinciales, territoriales et locales applicables si applicable. Les VAD sont celles au moment de l'impression de ces Règles Officielles et la valeur d'un Prix peut fluctuer. Un gagnant n'a droit à aucune différence entre la VAT et la valeur réelle d'un Prix au moment où le Prix est attribué. Tous les autres coûts et dépenses non expressément énoncés ici seront la seule responsabilité du gagnant.

7. **Limitation de responsabilité :** En participant à ce Concours, les participants acceptent que le Commanditaire, l'Administrateur, Subway IP LLC, Franchise World Headquarters, LLC, Doctor's Associates LLC., Subway Restaurants®, les franchisés Subway®, les influenceurs impliqués dans le Concours incluant CB, Instagram, et chacune de leurs sociétés affiliées respectives, filiales, représentants, consultants, entrepreneurs, conseillers juridiques, agences de publicité, de relations publiques, de promotion et de publicité, ainsi que les fournisseurs de matériaux ou services liés au Concours (y compris les détaillants, les agences de réalisation et de marketing), les fournisseurs de site web et chacun de leurs administrateurs, directeurs, actionnaires, employés, représentants, mandataires et agents respectifs (collectivement, les « Parties Libérées ») ne sont pas responsables de : (i) tout message/courriel/notification par texto perdu, tardif, incomplet, volé, mal acheminé ou non distribué; (ii) tout dysfonctionnement, défaillance, connexion ou non-disponibilité de matériel informatique, téléphonique, satellite, câble, réseau électronique ou Internet; (iii) toute transmission brouillée, corrompue ou mélangée, l'accessibilité du fournisseur de services/réseau, la disponibilité ou la congestion du trafic; (iv) toute erreur technique, mécanique, de programmation, d'impression, de typographie ou autre; (v) la capture incorrecte ou inexacte des informations d'inscription ou la non-capture, ou la perte de toute information de ce type; (vi) toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard dans le fonctionnement ou la transmission, défaillance de la ligne de communication, erreur technique, vol ou destruction ou accès non autorisé au Concours; (vii) tout dommage, qu'il soit personnel ou matériel, aux participants ou à l'ordinateur ou autre matériel électronique d'une personne, lié ou résultant de la participation au Concours et/ou à l'acceptation d'un Prix; et (viii) les participations tardives, falsifiées, perdues, déplacées, mal acheminées, incomplètes, supprimées, endommagées, brouillées ou autrement non conformes aux Règles Officielles. De plus, les Parties Libérées ne sont pas responsables de l'absence de réponse ou de distribution des notifications au gagnant.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, CHAQUE PARTICIPANT CONVIENT : (I) D'ÊTRE LIÉ PAR CES RÈGLES OFFICIELLES, Y COMPRIS LES EXIGENCES DE PARTICIPATION; (II) DE

RENONCER À TOUT DROIT DE REVENDIQUER UNE AMBIGUÏTÉ CONCERNANT CES RÈGLES OFFICIELLES; (III) DE RENONCER À TOUS SES DROITS D'INTENTER TOUTE ACTION, RÉCLAMATION OU PROCÉDURE CONTRE L'UNE DES PARTIES LIBÉRÉES EN LIEN AVEC LE CONCOURS; ET (IV) D'ACCEPTER POUR TOUJOURS ET IRRÉVOCABLEMENT DE LIBÉRER ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ CHACUNE DES PARTIES LIBÉRÉES DE TOUTES RÉCLAMATIONS, ACTIONS EN JUSTICE, JUGEMENTS, CAUSES D'ACTION, PROCÉDURES, DEMANDES, AMENDES, PÉNALITÉS, RESPONSABILITÉS, COÛTS ET DÉPENSES (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES FRAIS RAISONNABLES D'AVOCAT) QUI PEUVENT SURVENIR EN LIEN AVEC : (A) LE CONCOURS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE ACTIVITÉ OU ÉLÉMENT LIÉ AU CONCOURS, ET LES PARTICIPATIONS, LA PARTICIPATION OU L'INCAPACITÉ À PARTICIPER AU CONCOURS DU PARTICIPANT; (B) LA VIOLATION DE TOUT DROIT DE TIERS LIÉ AUX DROITS DE CONFIDENTIALITÉ, PERSONNELS, DE PUBLICITÉ OU DE PROPRIÉTÉ ; (C) L'ACCEPTATION, LA PARTICIPATION À, LA RÉCEPTION, LES VOYAGES LIÉS À, LA PARTICIPATION À, LA LIVRAISON, LA POSSESSION, LES DÉFAUTS, L'UTILISATION, LA NON-UTILISATION, LE MAUVAIS USAGE, L'INCAPACITÉ À UTILISER, LA PERTE, LES DOMMAGES, LA DESTRUCTION, LA NÉGLIGENCE OU LE COMPORTEMENT DOLOSIF DANS LE CADRE DE L'UTILISATION D'UN PRIX (OU DE TOUTE COMPOSANTE DE CELUI-CI); (D) TOUT CHANGEMENT DANS L'ATTRIBUTION DES PRIX (OU DE TOUTES SES COMPOSANTES); (E) L'ERREUR HUMAINE ; (F) TOUT ACTE OU OMISSION ILLÉGALE, NÉGLIGENCE OU NON AUTORISÉE DE LA PART DE L'UNE DES PARTIES LIBÉRÉES ; (G) LA PERTE, LE RETARD, LE VOL, LE MAUVAIS AUCHEMINEMENT, LES DOMMAGES OU LA DESTRUCTION DES PRIX (OU DE TOUTE COMPOSANTE DE CEUX-CI) ; OU (H) LA NÉGLIGENCE OU LE COMPORTEMENT DOLOSIF DE LA PART DU PARTICIPANT.

Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit, à leur seule et entière discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le Concours et/ou de poursuivre le Concours, y compris la sélection d'un gagnant d'une manière qu'ils jugent juste et raisonnable, notamment la sélection d'un gagnant parmi les participations admissibles reçues avant ladite annulation, résiliation, modification ou suspension.

SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, TOUT CE QUI CONCERNE CE CONCOURS, Y COMPRIS CHAQUE PRIX, EST FOURNI « TEL QUEL » SANS GARANTIE, CONDITION, DÉCLARATION OU GARANTIE DE TOUTE NATURE, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA RENONCIATION AUX GARANTIES IMPLICITES OU AUTRES, DE SORTE QUE LA RENONCIATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS DANS LA MESURE OÙ LA LOI DE LADITE JURIDICTION S'APPLIQUE À VOUS ET À CES RÈGLES OFFICIELLES.

8. **Confidentialité/utilisation des renseignements personnels :** En participant au Concours, les participants admissibles acceptent par la présente que le Commanditaire, l'Administrateur et/ou leurs agents autorisés recueillent, utilisent et divulguent entre eux et aux personnes autorisées par la loi leurs renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours et de l'attribution des Prix. Les participants reconnaissent avoir lu, compris et accepté la déclaration de confidentialité du Commanditaire, qui se trouve à <https://www.subway.com/fr-ca/privacy/privacy-policy#:~:text=Si%20nous%20ne%20sommes%20pas,leurs%20propres%20politiques%20de%20confidentialit%C3%A9>.

Les participants peuvent se voir offrir l'option de recevoir des coupons, des bulletins d'information, des documents d'information, des communications commerciales ou d'autres promotions spéciales ou d'autres offres du Commanditaire, des affiliés du groupe Subway^{MD}, de l'Administrateur et/ou des

fournisseurs de service tiers. Les participants ne seront pas contactés à des fins marketing sauf s'ils ont expressément donné leur consentement.

9. **Droit à l'image et à la vie privée:** En participant au Concours et/ou en acceptant un Prix, chaque participant accepte de donner leur autorisation au Commanditaire, à l'Administrateur et leurs successeurs, cessionnaires, licenciés et affiliés à utiliser de manière perpétuelle son nom, adresse (ville et province/territoire), informations biographiques, identifiants sur les réseaux sociaux, photos, images, portrait, ressemblance, voix, participations et/ou déclarations concernant le Concours, le Commanditaire et/ou l'Administrateur à des fins de promotion, de commerce, de publicité et de marketing, à tout moment, sur tous supports médiatiques actuels ou futurs, y compris, mais sans s'y limiter, la télévision en direct, à l'échelle mondiale, sur le Web et Internet, sans préavis, révision ou approbation et sans rémunération supplémentaire, sauf là où la loi l'interdit. Les participants libèrent par la présente les Parties Libérées de toute responsabilité à cet égard. Les gagnants devront signer un formulaire concernant la renonciation au droit à l'image.
10. **Propriété intellectuelle :** Tous les éléments de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques, les noms commerciaux, les logos, les dessins, le matériel promotionnel, les pages web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations qui apparaissent sur les sites web du Commanditaire et sur d'autres sites en rapport avec ce Concours, sont détenus ou contrôlés par leur propriétaire respectif. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.
11. **Renseignements généraux :** Toute tentative de participation à ce Concours autre que celle décrite dans le présent document est nulle. Le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit de disqualifier tout participant jugé ou soupçonné, à leur seule et entière discrétion, d'altérer le déroulement du Concours, d'agir en violation des présentes Règles Officielles ou de se comporter de manière déloyale ou dans l'intention de perturber le déroulement normal de ce Concours. S'il s'avère qu'une personne s'est inscrite ou a tenté de s'inscrire plus d'une fois en utilisant plusieurs numéros de téléphone, comptes, adresses courriel, adresses domiciliaires, identités multiples, adresses IP, utilisation de serveurs mandataires ou autres méthodes similaires, toutes les inscriptions de ladite personne seront déclarées nulles et non avenues et cette personne ne se verra pas attribuer le Prix auquel elle aurait pu prétendre. Toute utilisation de méthodes robotiques, automatiques, macro, programmées, tierces ou similaires pour participer au Concours annulera toute tentative de participation effectuée par de telles méthodes et entraînera la disqualification de la personne qui les utilise. Les participants et/ou les gagnants potentiels peuvent être tenus de fournir une preuve d'identification et d'admissibilité comme l'exigent le Commanditaire et/ou l'Administrateur. En cas de litige concernant l'identité d'une personne gagnante, l'inscription gagnante sera déclarée effectuée par le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel soumise sur le formulaire d'inscription associé à cette inscription, ou associé à une inscription effectuée par le biais d'une publication sur les médias sociaux. Le terme « Titulaire de compte autorisé » désigne la personne physique à qui un compte ou une adresse courriel a été attribué par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation (p. ex., une entreprise, un établissement d'enseignement) qui est responsable de l'attribution de comptes ou d'adresses courriel pour le domaine associé au compte ou à l'adresse courriel soumis(e). Tous les participants peuvent se voir demander de prouver qu'ils sont titulaires d'un compte autorisé.

ATTENTION : TOUT ACTE OU TENTATIVE VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB ASSOCIÉ À CE CONCOURS OU À COMPROMETTRE LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET/OU CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU D'AUTRES RÉPARATIONS (Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCAT) À CETTE (CES) PERSONNE(S) DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ET D'INTERDIRE OU DE DISQUALIFIER LES PARTICIPANTS À CE CONCOURS ET À TOUT AUTRE CONCOURS FUTUR.

Si une disposition des présentes Règles Officielles ou un mot, une expression, une clause, une phrase ou une autre partie de celle-ci devait être considérée comme inapplicable ou invalide pour quelque raison que ce soit, cette disposition ou partie de celle-ci serait modifiée ou supprimée de manière à rendre les autres dispositions des présentes Règles Officielles valides et applicables. L'invalidité ou l'inexigibilité de toute disposition des présentes Règles Officielles ou de tout document relatif au Prix n'affectera pas la validité ou le caractère exécutoire de toute autre disposition. Aucun participant n'a le droit de modifier ou d'amender les présentes Règles Officielles. Le fait que le Commanditaire et/ou l'Administrateur n'appliquent pas une disposition des présentes Règles Officielles ne constitue pas une renonciation à cette disposition, et celle-ci demeurera pleinement en vigueur. Nous ne garantissons pas que les sites Web, les fichiers ou les logiciels de quelque nature que ce soit, ou provenant de quelque source que ce soit, qui peuvent être téléchargés ou utilisés pour participer au Concours seront exempts d'infection ou de virus, de vers, de chevaux de Troie ou d'autres codes ou défauts qui manifestent des propriétés contaminantes ou destructrices. En cas de conflit entre les détails du Concours contenus dans les présentes Règles Officielles et les détails du Concours contenus dans tout matériel promotionnel (y compris, mais sans s'y limiter, les points de vente, la publicité télévisée et imprimée, les emballages promotionnels et autres supports promotionnels), les détails du Concours tels qu'ils sont énoncés dans les présentes Règles Officielles prévaudront.

- 12. Règles officielles/Liste des gagnants :** Ce Concours sera mené conformément à ces Règles Officielles, sous réserve de modification par le Commanditaire. Les Règles Officielles prévaudront en cas d'incohérence avec d'autres documents liés au Concours. Les Règles Officielles sont disponibles en ligne sur : <https://www.subway.com/en-ca/legal/terms-of-use>. Vous pouvez également obtenir une copie des Règles Officielles ou de la liste des gagnants en envoyant une enveloppe préaffranchie et libellée à DonerNorth, 121 Bloor St. East, Suite 300, Toronto. ON M4W 1A9, indiquant « Règles Officielles » ou « Liste des gagnants ». Toutes les demandes doivent être reçues dans les six (6) mois suivant la fin de la Période du Concours.

NUL DANS LES PROVINCES NON SPÉCIFIQUEMENT IDENTIFIÉES DANS LA DISPOSITION SUR L'ÉLIGIBILITÉ ET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LE RESTREINT.

Subway^{MD} est une marque de commerce déposée de Subway IP LLC. ©2024 Subway IP LLC. Tous droits réservés.

[Ces règles abrégées doivent être utilisées comme clause de non-responsabilité dans les textes publicitaires, la signalisation, les formulaires d'inscription, le matériel des points de vente, les messages électroniques, les publipostages directs, les scripts audio et vidéo, etc.]

Concours chandail et boule de quilles autographiés par Chris Boucher de Subway^{MD} Canada

Dates : Du 29 février au 7 mars 2024

****À inclure dans la légende Instagram***

RÈGLES ABRÉGÉES

AUCUN ACHAT REQUIS. Ouvert aux résidents légaux du Québec ayant atteint l'âge de la majorité au moment de leur participation. Débute à 00 h 01 HNE le 29 février 2024 et se termine à 23 h 59 HNE le 7 mars 2024. Pour participer, les participants éligibles doivent : (i) suivre @SubwayQuebec sur Instagram, et (ii) identifier un ami dans les commentaires sous la publication du Concours sur la page Instagram @SubwayQuebec. Méthode de participation par courriel également disponible. 1 Prix : un (1) chandail de quilles autographié par Chris Boucher et une (1) boule de quilles autographiée par Chris Boucher (Valeur approximative totale : 200 \$CAN). Prix tiré au sort le 8 mars 2024 à 9 h 00 HNE à Toronto. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations éligibles reçues. Maximum 100 participation par personne. Doit répondre correctement à une question de compétence mathématique pour gagner. Pour tous les détails, consultez les Règles Officielles disponibles sur : <https://www.subway.com/en-ca/legal/terms-of-use>. Commanditaire : Subway Franchisee Canadian Advertising Trust.

Subway^{MD} est une marque de commerce déposée de Subway IP LLC. ©2024 Subway IP LLC. Tous droits réservés.

AUCUN ACHAT REQUIS. Du 29/02/2024 au 07/03/2024. Réservé aux adultes. Québec uniquement. Pour les règles, la méthode de participation gratuite, l'éligibilité et tous les détails, visitez : <https://www.subway.com/en-ca/legal/terms-of-use>. Commanditaire : Subway Franchisee Canadian Advertising Trust.